

Déroulement de la rencontre au Moulin de la Grange le 16 janvier 2020.

Nombre de personnes : 25. SIVY (4), Chargé de la ressource en eau Agglo Bourges (1), élus de Saint-Germain-du-Puy (1), Associations Marais de la Voiselle (7), Associations Martin Pêcheurs (2), Association Truite Ouatier (2), représentant des propriétaires (1), riverains/propriétaires (7)

Synthèse des principales remarques et interrogations suite à la présentation des scénarios. Les remarques font l'objet de réponses partielles ou complètes du SIVY lors des échanges, les réponses étayées seront apportées par le bureau d'étude dans le développement des scénarios :

- **Il est demandé si la ville de Bourges était bien conviée ?**

SIVY : un courrier d'invitation a bien été envoyé à la ville de Bourges en décembre 2019. M. JOLIVET indique qu'il se renseignera si la ville de Bourges a bien réceptionnée l'invitation, qui se tient par ailleurs régulièrement au courant de l'état d'avancement des différents projets.

- **Les associations des Marais de la Voiselle demandent de préciser les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été conviées à la réunion concernant les ouvrages de la ville de Bourges du 4 décembre 2019 ?**

SIVY : la réunion du 4 décembre concernait les chefs des services techniques concernés (espaces verts/environnements/rivières) afin d'échanger sur les configurations techniques de chaque projet dans l'optique de présenter ensuite aux élus les scénarios avec la prise en compte préalable de ces services. Des exemples des discussions sont énoncés : des places de parking perdues par un scénario au clapet Saint-Ambroix, les réseaux, ou le parc des pré-fichaux ont été évoqués, également l'automatisation d'une vanne et la rivière de contournement à envisagée au moulin de la Voiselle. Mme SANTINI complète en précisant qu'il s'agit ici d'une étape normale dans la présentation des projets au sein des collectivités.

- **Le SIVY précise qu'il a été compliqué d'essayer d'organiser les réunions d'amont en aval comme il avait été évoqué en septembre en raison des contraintes de chacun.**

- **Un riverain indique qu'il ne s'agit pas d'un décret royal mais plutôt impérial pour la construction des ouvrages pour l'assainissement de la vallée de l'Yèvre, et précise que lui et son père sont également intervenus il y a longtemps en remettant des blocs et en coulant du ciment sur l'ensemble de l'infrastructure du barrage D.**

- **Un riverain indique que son terrain en rive gauche de l'ouvrage n'inonde pas, mais qu'un ancien bras, lié aujourd'hui à l'Yèverette transfère de l'eau dans son terrain jusqu'à l'Yèvre/Canal D.**

SIVY : M. JOLIVET est surpris de cette remarque puisqu'il indique être parvenu jusqu'au barrage en waders en 2018 par la submersion des deux parcelles rive gauche et droite du barrage. (Voir photo).

- **Il est indiqué que la pointe de « l'île », marquant la difffluence des deux bras, pourrait avoir un impact sur la formation de l'atterrissement à l'entrée du bras de l'Yèvre.**

SIVY : l'information sera transmise au bureau d'étude.



- **Un riverain demande de quelle façon le scénario d'effacement évolue avec le temps et les crues, n'y-a-t'il pas reformation de l'atterrissement ?**

SIVY : Des seuils de fonds stabilisent l'ensemble. Aussi, l'ouvrage effacé + la reconfiguration des berges en orientant l'axe d'écoulement en crue pourraient amoindrir la reformation de l'atterrissement qu'il faudrait néanmoins suivre. Il sera demandé au bureau d'étude de développer ces éléments dans le développement du scénario.

- **Un riverain demande pourquoi la reprise des berges n'est pas réalisée en génie civil : palplanche/ciments/béton pour une meilleure durabilité par rapport à l'argile.**

SIVY : il faut mettre en relations les coûts et l'impact écologique notamment, il pourra en effet être demandé au bureau d'étude d'étudier d'analyser les différentes techniques de reprise des berges dont par exemple avec palplanches/béton...

- **Un riverain indique que le scénario des pré-barrages représente un ouvrage extrêmement imposant par rapport au besoin local qui reste un meilleur partage des eaux et sa stabilisation.**

SIVY : il est rappelé que le projet est global, partant du besoin de régularisation environnementale de l'ouvrage, c'est à partir de ce volet (obligatoire), qui permet le financement de l'étude, qu'on essaie ici de répondre au besoin de partage des écoulements. Il est rappelé que le SIVY n'a que de faibles moyens financiers propres et est incapables d'assurer des travaux comme ceux présentés pour colmater les fuites par exemple.

- **Il est demandé s'il ne faudrait pas également modifier la confluence avec le Colin**

SIVY : l'influence de l'axe du Colin avec sa confluence avec l'Yèvre a été mise en évidence depuis le diagnostic hydraulique. Il s'avère que ceci provoque un atterrissement qui ralentit également l'écoulement de l'Yèvre ; sachant que les influences varient selon les débits de l'Yèvre et du Colin, ceci doit être difficile à analyser et qu'on s'écarte du besoin premier de restauration de la continuité et du partage des débits du barrage D.

- **Le riverain de la rive gauche du barrage indique être opposé au scénario de rivière de contournement en rive gauche de l'Yèvre en précisant l'emprise foncière considérée, et la zone morte (entre la rivière de contournement et l'Yèvre) qui serait ingérable.**

SIVY : Ce scénario paraît effectivement inadéquat et ce refus était attendu.

- **Le SIVY présente un tableau récapitulatif succinct, spécifique à la réunion (fait par le SIVY), le tableau comparatif final sera réalisé par le bureau d'étude. Certaines coloration de cellules sont expliquées, ainsi, plus de débits en crues pour l'axe de l'Yèvre pourrait s'avérer risquer pour la digue de l'Yèvre et les ouvrages 4 pelles/2 pelles, qu'il est nécessaire de développer la stabilité du scénario d'effacement, ainsi que d'obtenir l'avis des financeurs sur leurs éventuelles participations pour chacun des scénarios.**

Tour de table (avis de chacun des participants)

Avis partagé (50/50) des participants entre le scénario d'effacement (APPMA Bourges/Ouatier, Amis des Moulins, riverains...), et de pré-barrages (Patrimoine Marais, riverains, ...). Aucun n'est favorable au scénario de rivière de contournement. Il est précisé des craintes concernant le scénario d'effacement quant à la pérennité des profils et la reformation de l'atterrissement à l'entrée de l'Yèvre. Egalement, plusieurs participants (Association des Marais de Bourges, propriétaires riverains) indiquent ne pas se positionner tant le sujet est complexe et technique. Egalement, il est signalé un manque de concertation et une connaissance insuffisante des conséquences exactes de chacun des scénarios.

- **Une association indique que l'ouvrage de la Folie-Bâton pose de vraies difficultés avec un partage trop important en faveur de la Voiselle par rapport à l'Yèvre.**

SIVY : Selon l'analyse hydraulique, l'ouvrage de la Folie-Bâton à une influence assez mineure sur la Voiselle par rapport au Canal de Dessèchement Egalement, les analyses de débits ont montrées un partage à 50% Yèvre / 50% Voiselle sur plusieurs gammes de débits.

- **Il signalé que l'Yèvre et la Voiselle ont des débits très différents au niveau de la Chaussée de Chappe.**

SIVY : effectivement, un partage diffus de l'Yèvre à la Voiselle existe en plusieurs points entre l'ouvrage de la Folie-Bâton et la Chaussée de Chappes (fuites d'un seuil, bras de décharges...), c'est pourquoi le débit de l'Yèvre est aussi faible et régulier en toute période. Le Président rappelle que la prise de mesures de terrain est fondamentale pour avoir une lecture objective et réaliste des phénomènes.